

Assemblée

Distr. limitée

20 novembre 2020 Français

Original: anglais

Vingt-sixième session

Kingston, 27-31 juillet 2020*
Point 17 de l'ordre du jour
Élection du (de la) Secrétaire général(e), en application du paragraphe 2 de l'article 166 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer

Projet de décision de l'Assemblée de l'Autorité internationale des fonds marins concernant l'élection du (de la) Secrétaire général(e) de l'Autorité internationale des fonds marins

L'Assemblée de l'Autorité internationale des fonds marins,

Agissant conformément à l'alinéa b) du paragraphe 2 de l'article 160 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer¹,

Élit M. Michael William Lodge (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) Secrétaire général de l'Autorité internationale des fonds marins pour un mandat de quatre ans commençant le 1^{er} janvier 2021 et prenant fin le 31 décembre 2024.





^{*} Dates originales. La session a été reportée sine die.

¹ Nations Unies, Recueil des Traités, vol. 1834, nº 31363.